

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le vendredi 12 août 2022, à 9 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

**SONT PRÉSENTS :**

M<sup>mes</sup> les conseillères et  
MM. les conseillers

Stéphane Giard  
Alain Lacasse  
Félix Dionne

Paul Goulet  
Denyse Tremblay  
Catherine Baudin

**SONT ABSENTS :**

M<sup>me</sup> la mairesse

Julie Bourdon

M<sup>me</sup> la conseillère

Geneviève Rheault

M. le conseiller

Robert Riel

M. le conseiller

Robert Vincent

formant le quorum sous la présidence du maire suppléant, M. François Lemay.

Est également présent : le directeur des Services juridiques et greffier par intérim, M<sup>e</sup> Stéphane Forest.

**Dépôt**

**Avis de convocation – Dépôt et rapport verbal**

Soumis : rapport verbal du directeur des Services juridiques et greffier par intérim indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2022-08-0711

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne  
appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2022-08-0712

**Corrections – Règlement d'emprunt numéro 1154-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part de bénéficiaire autre que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures d'égouts et d'eau potable dans le cadre de la construction par le ministère des Transports de l'échangeur, intersection des routes 139 et 112, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 2 020 000 \$**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2022-109;

CONSIDÉRANT l'adoption, en date du 27 juin 2022, du Règlement d'emprunt numéro 1154-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part de bénéficiaire autre que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures d'égouts et d'eau potable dans le cadre de la construction par le ministère des Transports de l'échangeur, intersection des routes 139 et 112, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 2 020 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les corrections audit règlement d'emprunt ne changent pas l'objet de l'emprunt et qu'elles n'augmentent pas la charge des contribuables du secteur visé;

CONSIDÉRANT QUE la modification d'un règlement d'emprunt peut être faite par voie d'une résolution, conformément aux dispositions de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Paul Goulet  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de remplacer la deuxième page de l'Annexe C jointe au Règlement d'emprunt numéro 1154-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part de bénéficiaire autre que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures d'égouts et d'eau potable dans le cadre de la construction par le ministère des Transports de l'échangeur, intersection des routes 139 et 112, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 2 020 000 \$, par l'Annexe C (corrigée) datée du 10 août 2022, laquelle se lit comme suit :



**Annexe C (corrigée)**

**DESCRIPTION DES TRAVAUX  
ET COÛTS ESTIMATIFS**

Estimation prolongement des réseaux route 112 à l'ouest de la route 139

**A. Route 112**

DESCRIPTION DES TRAVAUX		
Signalisation des travaux (prévue à l'annexe B de l'entente MTQ-Ville)		86 488 \$
<b>Articles généraux (organisation, bureaux, arpentage...)</b>		165 113 \$
Remplacement réseau d'aqueduc (Travaux eau potable)		676 175 \$
Implantation d'un réseau d'égout sanitaire (travaux égout sanitaire)		566 100 \$
Trottoirs (prévus à l'annexe B de l'entente MTQ-Ville)		61 328 \$
Protection de l'environnement		17 298 \$
<b>SOUS-TOTAL DES TRAVAUX (TR)</b>		<b>1 572 500 \$</b>
Honoraires professionnels (10%)		157 250 \$
Contingences (10%)		157 250 \$
<b>TOTAL ENTENTE MTQ/MUNICIPALITÉ</b>		<b>1 887 000 \$</b>
TPS	5.00%	94 350 \$
TVQ	9.9750%	188 228 \$
Retour sur taxes		(188 464) \$
<b>Coût net des travaux</b>		<b>1 981 114 \$</b>
Frais d'escompte et d'émission		38 886 \$
<b>TOTAL - DÉPENSE ET EMPRUNT</b>		<b>2 020 000 \$</b>

Plans préparés par :	S.Parent, tech.
Numéros des plans :	
Tableau préparé par:	Julie-Michelle Fortin, ing    2022-08-10
Révision:	

 2022-08-10

Adoptée à l'unanimité

2022-08-0713 **Période de questions des citoyens et des citoyennes**

Aucun citoyen ni citoyenne dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

2022-08-0714 **Levée de la séance**

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de lever la séance. Il est 9 h 04.

Adoptée à l'unanimité

---

François Lemay, maire suppléant

---

M<sup>e</sup> Stéphane Forest, directeur des  
Services juridiques et greffier par  
intérim